



*The Union for Staff of the European Institutions*  
*The President*

Bruxelles, 18 Novembre 2009

**R&D** met à la disposition des collègues concernés par des problèmes d'évaluation/promotion son Conseil juridique (une permanence est assurée tous les vendredis de 9h00 à 13h00 sur rendez-vous) et sera prêt à soutenir les suites appropriées (recours sur la base de l'art. 90 du statut, par exemple)

Chère/cher membre,

La démagogie de certains syndicats, toujours ancrés à la réforme Kinnock, la faiblesse de l'Administration et l'envie de la haute hiérarchie de disposer du pouvoir discrétionnaire absolu nous ont offert un système d'évaluation et promotion qui a créé beaucoup de problèmes et surtout beaucoup de mécontentements.

Essayons de recadrer la situation:

- en arrivant à la Commission, le Vice-Président Kallas avait hérité d'un REC qui posait déjà beaucoup de problèmes;
- tous les syndicats ont essayé de négocier un nouveau système, mais la DG ADMIN soutenue par les Ressources Humaines des Directions Générales a imposé un REC ingérable et imbuvable;
- **tous les syndicats se sont opposés**, et **R&D** en premier lieu;
- **R&D** ensemble à tous les autres syndicats - sauf ceux qui voulaient rester au REC de M. Kinnock - a proposé de travailler sur la base du REC du PE.
- dans cette situation de division des syndicats, M. Kallas a pu imposer son "monstre".

**R&D** avait deux options à suivre:

- attendre la fin de l'exercice sans s'impliquer, option suivie par certains;
- aider le personnel et travailler dans les différents groupes et comités de promotion pour assurer la défense légitime de nos collègues.

**R&D** a choisi cette deuxième option responsable et a mobilisé des dizaines et des dizaines de collègues dans ces groupes de travail et dans les différents comités de promotion.

Les résultats seront bientôt disponibles.

Beaucoup de collègues recevront la promotion car presque tous les seuils sont devenus fixes et un certain nombre (plus que dans le passé) de recours ont été acceptés.

**Mais** beaucoup de situations sont encore à éclaircir:

- tout d'abord, **R&D** a déjà demandé que les recours rejetés doivent être motivés;
- tout requérant doit connaître le parcours de son recours (comment le recours a été classé par le Groupe de travail, par le Groupe Intermédiaire, par le CPEP)
- les votes partagés ne peuvent pas se traduire en Sysper par les messages "consensus" (voir notre tract du 04/11/2009).

Secrétariat politique :

Rue de la LOI, 200

J-79 09/232

B 1049 Bruxelles

Tél. (32 2) 29 55 6 76 Fax (32 2) 29 53 0 14

site web : <http://www.renouveau-democratie.eu>

**R&D** met à la disposition des collègues concernés son Conseil juridique (une permanence est assurée tous les vendredis de 9h00 à 13h00 sur rendez-vous, à demander à **R&D**) et sera prêt à soutenir les suites appropriées (recours sur la base de l'art. 90 du statut, après avis de notre conseil juridique et décision du Comité exécutif de **R&D**).

Toutefois, **R&D** doit faire des choix clairs pour le futur. La pagaille de cette année nuit à :

- la motivation du personnel;
- l'image de notre Institution;
- l'efficacité de nos services.

**R&D** a besoin de vos avis, participez nombreuses et nombreux à notre

|                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Assemblée générale des adhérents <b>R&amp;D</b></b><br/><b>Le 23 Novembre 2009 à 13h00</b><br/><b>Grande salle du CCP, Loi 80/2</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A bientôt, donc,

Franco Ianniello